



Guide Pratique Agent • Décret n° 2026-705

Temps Partiel pour Raison Thérapeutique (TPT)

Vos droits, démarches et garanties à compter du 1er août 2026

1 AN

Durée max continue
(fin des tranches de 3 mois)

30 JOURS

Délai max de réponse
de l'administration

100%

Plein traitement maintenu
pendant le TPT

50% à 90%

Quotités de travail
adaptables

Demande & Délais de Réponse

- **Reprise après congé long (CLM, CLD, CITIS)** : la décision intervient au plus tard le jour de votre reprise.
- **En cas de renouvellement** : la décision intervient au plus tard à la date du renouvellement.
- **Cas général suite à un CMO** : réponse garantie dans un délai de 30 jours maximum.
- **Demande sur certificat médical** : fournie par votre médecin traitant indiquant la quotité préconisée.

💡 **Bon à savoir** : les contractuels n'ont plus besoin de l'accord préalable de la CPAM (suppression du filtre CPAM).

Refus d'octroi ou de renouvellement

- **Motivation obligatoire** : tout refus ou interruption doit être formellement écrit et motivé.
- **Motif de refus "Nécessité de service"** : entretien préalable obligatoire. Vous avez le droit d'être accompagné par la personne de votre choix.
- **Motif de refus "Médical"** : avis préalable obligatoire d'un médecin agréé.

🗳️ **Maintien de droits** : en cas de contestation devant le Conseil Médical, vous êtes maintenu en TPT jusqu'à l'avis définitif !

Allègement des Procédures

- **Fin du contrôle systématique** : plus d'examen médical obligatoire tous les 3 mois lors des prolongations.
- **Contrôle sur initiative** : l'administration garde la faculté d'un examen par un médecin agréé à tout moment : à la réception de la demande ou en cas de renouvellement.

Démarches à faire

- **TPT** : dans l'attente de la décision de l'administration, l'agent est à temps plein ou en CMO.
- **TPT après congé long ou renouvellement** : il est nécessaire de saisir le service gestionnaire au moins 30 jours avant la fin du congé long ou du renouvellement pour une prise en charge.